

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Lundi 22 Février 2021 à 18h00**, salle polyvalente de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert LAMARRE, Maire.

Étaient présents : Jean-Robert LAMARRE, Yohann AUBRY, Jean-Marie BARBÉ, Véronique BESSELIÈVRE, Fanny CASTEL, Octave DUGOUCHET, Clovis FALLON, Laurence GOBÉ, Christophe JOLIVEL, Philippe LE CLECH, Odile LEBUNETEL, Guy LEPREVOST, Jean-Paul MAHIER, Dorothee PETIBON, Serge PILLET, Roger PONCET, Françoise QUENAULT, Aurélie SAUNIER et Christine VARIN (arrivée à 18h07).

Absents excusés : Sandrine HARDOUIN (pouvoir donné à Jean-Robert LAMARRE), Angélique VAN HAVERBEKE et Patrice GOMERIEL (pouvoir donné à Jean-Robert LAMARRE).

Absente : Maïté LEBUNETEL

Secrétaire de séance : Clovis FALLON

Monsieur Le Maire retire deux points à l'ordre du jour ;

- Réalisation des heures complémentaires et supplémentaires,
- Accroissements temporaires d'activité.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 Janvier 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des présents et des représentés, APPROUVE le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 11 Janvier 2021.

2. Projet de fusion des écoles

(Voir document *annexe-projet fusion des écoles* distribué aux conseillers municipaux)

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Gonneville-Le Theil dispose de deux écoles primaires avec chacune une école maternelle et une école élémentaire. Ces deux écoles disposent chacune d'une direction qui leur est propre.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la fusion de ces deux établissements avec une seule direction. En effet, la perte régulière d'effectifs a entraîné la création de classes à trois niveaux dans les écoles de Le Theil et celle de Gonneville.

Cette fusion permettrait d'accueillir à l'école de Le Theil les maternels et CP ; et à l'école de Gonneville, d'accueillir les CE1, CE2, CM1 et CM2.

La garderie et la cantine seront conservées par chaque établissement.

Un service de ramassage scolaire sera mis en place matin et soir et sera pris en charge par la commune.

Cette fusion présente les avantages suivants :

- De faire face à des départs, mais aussi à l'accueil de nouveaux élèves,
- D'améliorer les conditions d'accueil des enfants en supprimant au maximum le triple niveau et ainsi de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des élèves,
- De créer un pôle maternelle/CP avec des installations bien adaptées aux plus petits, notamment la cour de récréation et la salle de motricité,
- D'accueillir des enfants dès l'âge de deux ans,
- De favoriser le travail d'équipe des enseignants et les projets communs,
- De stabiliser les équipes d'enseignants : la charge de travail en triple niveau est telle que ces cours multiples n'attirent pas ou ne retiennent pas les enseignants,
- La directrice se verrait accorder une décharge d'un jour par semaine alors qu'actuellement elle est d'une demie journée par mois.

Vu l'avis favorable de l'inspection de la circonscription,

Vu les avis consultatifs favorables du conseil d'école de chaque école réunis pour Gonneville le 15 Février 2021 et pour Le Theil le 18 Février 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des présents et des représentés, le Conseil Municipal APPROUVE la fusion des écoles de Gonneville et de Le Theil à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

3. **Admission en non-valeur**

En raison de l'irrecouvrabilité de titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir admettre en non-valeur la somme de 12.90 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés ADMET en non-valeur la somme de 12.90 €.

4. Lancement étude de programmation urbaine, Commune de Gonneville-Le Theil par le CDHAT

Le maire informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion de commission Urbanisme et Environnement du 2 février 2021, le CDHAT (centre de développement de l'habitat et de l'aménagement du territoire) a été recontacté pour obtenir des précisions sur la proposition de programmation urbaine de notre commune nouvelle qu'ils avaient faite en janvier.

Une nouvelle rencontre s'est déroulée entre l'adjoint Urbanisme et cet organisme le jeudi 8 février dans leurs locaux à St Lô.

Une mise à jour de leur proposition, plus claire, moins orientée en termes de solutions a priori et donnant une bonne visibilité sur les prix a été transmise, cette proposition a été transmise aux membres de la commission Urbanisme et Environnement.

Selon la nouvelle proposition nous avons la possibilité de lancer tout ou partie des études d'aménagement suivantes pour les prix indiqués ci-dessous :

- Centre bourg le Theil : 4 400.00 € HT
- Centre bourg Gonneville : 4 350.00 € HT
- Hamel es Ronches : 2 400.00 € HT
- Fonctions nouvelles château de Gonneville : 2 900.00 € HT
- Schéma directeur d'ensemble de la nouvelle commune : 5 350.00 € HT

Chaque poste d'étude est bien orienté en termes d'opportunité pour identifier les solutions d'aménagement les plus adaptées.

Si l'on prend l'ensemble des prestations en une seule fois la commune s'engage pour un montant de 17 450 € HT, si l'on choisit de les prendre indépendamment les unes des autres le prix est de 19 400 € HT.

Les 2 premiers points de la proposition sont jugés indispensables pour disposer d'éléments de dossiers pour le futur PLUi.

Après discussion avec le CAUE (conseil en architecture urbanisme et environnement du département) au sujet de l'extension du cimetière de Gonneville, cet organisme a mis en évidence l'intérêt de prendre également le point 4 notamment pour penser l'aménagement du parking du cimetière/château en cohérence avec les travaux connexes d'extension du cimetière (l'accessibilité, la mise en place de toilettes...).

En commission Urbanisme et Environnement du 2 février dernier, l'intérêt de se doter d'un schéma directeur de développement et d'aménagement d'ensemble de la commune nouvelle, soit le point 5, a été mis en évidence.

Les 4 postes intéressants à retenir sont donc : 1, 2, 4 et 5, ce qui représente un prix de 17 000 € HT soit le même engagement à 450 € près que la prestation totale.

Le maire informe donc le Conseil Municipal qu'il a été décidé de lancer l'ensemble de la prestation avec le CDHAT. Ces études nous permettront de disposer d'une vision d'avenir du développement de notre commune nouvelle proposée par un organisme spécialisé et reconnu dans le domaine. Lesquelles études pourront servir de choix d'investissement à réaliser à partir de 2022.

Il est précisé que ces études nécessiteront au moins pour la commission Urbanisme et Environnement un important travail collaboratif avec le CDHAT.

5. Questions diverses

Éclairage des abris bus à Panneaux Photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques au niveau des abris bus ont été installés, deux d'entre eux ont rencontré un problème lors de la programmation mais à ce jour ils fonctionnent tous parfaitement.

La Gazette

Nous sommes actuellement en restructuration téléphonique au sein de la mairie, une fois cette nouvelle organisation mise en place, nous communiquerons un numéro d'astreinte à tous les habitants de la Commune de Gonnevillle-Le Theil par le biais de la Gazette. Ce numéro sera réservé aux urgences.

Chaton trouvé

Une habitante de la commune nous informe qu'un chaton a été trouvé. Sans nouvelle à ce jour du propriétaire et n'ayant aucune piste d'adoption, il sera déposé à la fourrière vendredi 26 Février.

Antenne téléphonique sise à Le Theil

L'antenne n'est pour le moment pas mise en service.

Collègue Gilles de Gouberville de Saint-Pierre-Église

Une classe de 3^{ème} est menacée de fermeture au collège Gilles de Gouberville de Saint-Pierre-Église. Pour empêcher cette fermeture, une motion est à signer par les communes des alentours.

Abris de bus

Absence d'abris bus à l'arrêt de l'école de Gonnevillle. Pour accueillir les enfants en cas d'intempéries, la commune envisage de déplacer un des abris de l'arrêt des Carrières vers l'arrêt de l'école de Gonnevillle.

Démission de Monsieur Jean-Robert LAMARRE

Monsieur Jean-Robert LAMARRE, Maire de Gonnevillle-Le Theil, a transmis sa demande de démission du poste de Maire de la Commune de Gonnevillle-Le Theil à la Sous-Préfecture, il est à ce jour en attente d'une réponse.

La Séance est levée à 19h00

Le Secrétaire de Séance,
Clovis FALLON



Le Maire,
Jean-Robert LAMARRE

Po le w ad
P. Gouville

